



- PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL -

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 26.099

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le vingt-trois avril 2026, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. BOUTLEUX Guy Mme ROUSSEAU Marie-José Mme FOURNY Micheline M. DEVIN Serge Mme COLL Hélène M. DUBRULLE Marc Mme BRICHE Noémie M. SAMUEL Jean-Michel Mme BAILLARD Sylvie M. LELEU Bruno Mme POUBLON Marie-Simone M. ARBLAY Bertrand Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette M. SENEAL Maxime Mme BERNARD Sabine M. GHEZAL Mehdi Mme NOURTIER Fabienne M. BOISLEUX Arthur Mme HARDUIN Loëtitia M. DESPIERRE Christian M. GIRES Jean-Christophe M. JOUGLEUX Jean-Luc M. SERGENT Didier M. MORBIDELLI Philippe Mme PROVIN Valérie	Conseillers absents excusés et représentés : M. CAILLIER Christophe Mme BARDEAUX Sandrine
--	--

M. le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Mme Hélène COLL est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée techniquement par Mme Linda Navet.

M. le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 08 avril 2026 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations.

Intervention de M. Jogleux : « Sur la délibération n° 31 - Demande d'autorisation environnementale dossier loi sur l'eau - Projet de démolition et de reconstruction du pont Napoléon – Avis du Conseil Municipal. J'avais fait une intervention relative à une étude hydro sédimentaire, que vous deviez me faire parvenir mais en fait sur la retranscription du Procès-verbal, mes interventions ne sont pas notifiées. »

M. le Maire : « On en prend note et on rectifiera sur le prochain PV. »

Par conséquent, afin de compléter le Procès-Verbal de la séance plénière du 08 avril 2026, ci-dessous, la retranscription des échanges qui ont eu lieu lors de la délibération n° 31 du Conseil Municipal du 08 avril 2026 :

DÉLIBÉRATION N° 20260408_31 : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DOSSIER LOI SUR L'EAU - PROJET DE DEMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DU PONT NAPOLÉON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Mme Briche expose que le pont Napoléon permettant le franchissement du fleuve Wimereux montre des signes de faiblesse. Par mesure de précaution et de sécurité publique, la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes y est interdite depuis le 17 février 2020. L'ouvrage d'art a fait l'objet d'un diagnostic révélant d'importantes dégradations au niveau de la structure, impliquant le remplacement total dudit ouvrage. Par arrêté en date du 19 décembre 2025, le permis d'aménager numéro 062 893 25 00002, prévoyant la démolition et la reconstruction du pont Napoléon, a été délivré. Ces travaux d'envergure nécessitent le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale, loi sur l'eau. Ce dossier, totalement indépendant du dossier d'autorisation d'urbanisme, a été déposé auprès des services de l'Etat le 22 septembre 2025.

Courant février 2026, ledit dossier a été réputé complet. Ce faisant, le Tribunal Administratif de Lille a nommé Monsieur BOURNOUVILLE en qualité de commissaire enquêteur. La procédure de consultation se déroulera du 03 avril au 03 juillet 2026 et permettra de recueillir l'avis du public sur le projet. Par ailleurs, conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, la Commune a émis un avis favorable sur le dossier.

Avant de passer au vote, M. le Maire demande s'il y a des questions et passe la parole à M. Jogleux : « Donc les travaux débutent en septembre 2026 ?

M. le Maire acquiesce.

M. Jogleux : « Est-ce que vous pourriez m'expliquer ce que vous soulignez par le fait que M. le Maire précise que le dossier n'est pas soumis à une étude d'impact ? Pourquoi ?

M. le Maire : « C'est la réglementation qui veut ça. »

M. Jogleux : « Est-ce que ce ne serait pas judicieux d'en prévoir une parce qu'au final, on demande la nomination d'un expert écologue donc il va effectuer des relevés durant l'été 2026. Mais les travaux commencent en septembre 2026. »

M. le Maire : « On ne va pas faire une étude d'impact. Vous savez ce que cela coûte M. Jogleux ? »

M. Jogleux : « Oui je sais... »

M. le Maire : « C'est encore des coûts supplémentaires. A partir du moment où la réglementation ne le demande pas, on ne va pas s'en priver. »

M. Jogleux : « Mais puisqu'on évoque un petit peu plus loin la transparence écologique du Wimereux pour la faune piscicole qui sera restaurée au plus tard au début du mois de novembre 2026. Il ne serait pas judicieux justement d'avoir une étude d'impact non pas sur la période de l'été 2026, mais une étude d'impact sur un an qui intègre l'ensemble de la saisonnalité. »

M. le Maire : « On ne vas pas demander aux Wimereusiens de payer une étude qu'il n'y a pas lieu de payer »

M. Jogleux : « Je vous parle d'environnement... »

M. le Maire : « Le code de l'environnement le dit bien, c'est explicite, on n'a pas besoin de faire d'études d'impact donc on ne va pas faire d'études d'impact qu'on n'a pas besoin de faire ! On est bien d'accord. Il y a une réunion publique à ce sujet-là, le 15 juin, vous pouvez vous y joindre. »

M. Jogleux : « Une autre question : les piles vont être tirées, on est bien d'accord. Est-ce qu'il y a une étude hydro sédimentaire qui a été faite ? »

M. le Maire : « Tout a été fait dans les normes justement par rapport à ça. »

M. Jogleux : « Donc ma question est : est-ce qu'il y a une étude hydro sédimentaire qui a été faite suite au retrait des piles ? »

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite ? ça a certainement dû être fait dans le processus. »

M. Jogleux : « Est-ce qu'on en est sûr et est-ce qu'on peut éventuellement voir ce type d'études ? Parce qu'en fait le fait de retirer des piles sur le lit d'un fleuve, va automatiquement modifier la sédimentation et le cours du fleuve et voir son aval également. »

M. le Maire : « Je pense que les gens qui ont travaillé sur cette étude-là, sont compétents et ils ont jugés de retirer les piles, sans quoi les piles n'auraient pas tenu le pont. »

M. Jogleux : « D'accord, mais ma question est relativement simple, c'est, est-ce qu'il y a une étude hydro-sédimentaire et si oui, est-ce qu'on a décidé de la faire ? »

M. le Maire : « Je vous répondrais au prochain Conseil ou on va faire la demande et je vous enverrai la réponse. »

M. Jogleux : « Merci. »

M. Morbidelli : « Est-ce que ce projet fera l'objet d'un passage en commission d'appel d'offres ? »

M. le Maire : « Non. Là, tout est fait. Il y a la réunion publique la semaine prochaine et en public en fin de... »

M. Gires : « Excusez-moi, est-ce que lors de ces réunions publiques seront projetées les images qui sont disponibles déjà depuis plusieurs mois puisque le permis d'aménager étant disponible au service d'urbanisme, j'ai les images sur mon téléphone, mais les Wimereusiens, eux, ils n'ont encore rien vu. »

M. le Maire : « Oui certainement que ce sera projeté, je pense. »

M. Sergent : « J'ai une remarque critique, je suis un petit peu étonné qu'on fasse une structure métallique en support en proximité marine avec les agressions salines différentes. »

M. le Maire : « Mais aujourd'hui, il y a du progrès dans tous les matériaux. »

M. Sergent : « Oui je suis au courant. »

M. le Maire : « Je sais que vous êtes pour le béton de par votre métier. Mais, je veux dire c'est pareil, si ça été étudié comme ça de faire en structure métallique, c'est que dans le temps il n'y a pas de souci à avoir. Au final, cela fait un petit peu rigoler le public mais il faut regarder ce qu'il y a dans le dossier messieurs dames avant de critiquer. »

VOTE : 26 voix « POUR »

3 voix « CONTRE » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jogleux).

Le Procès-Verbal de la séance plénière du 08 avril 2026 est adopté à la majorité des suffrages exprimés : par 29 voix « POUR »

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2025, leur est transmis sous pli, sur table, conformément aux nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Avant de commencer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire livre quelques messages introductifs à l'Assemblée :

« Tout d'abord, je vais vous lire la lettre que je viens de recevoir de Monsieur Mathieu LEFEVRE, Ministre délégué chargé de la transition écologique, m'annonçant le renouvellement officiel du Label Grand Site de France « les Deux-Caps ». (Lecture de la lettre)

C'est une très bonne nouvelle pour notre territoire et je tiens à adresser mes félicitations à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré, depuis de nombreux mois, à l'obtention de ce prestigieux label.

Concernant le dossier de démolition / reconstruction du pont Napoléon, je vous informe que le Conseil Départemental vient de valider sa participation à hauteur de 250.000 € (deux cent cinquante mille euros). Je tiens à adresser mes remerciements, tout particulièrement au Président Jean-Claude LEROY que j'avais personnellement sensibilisé à la situation de Wimereux à l'occasion de l'inauguration des Quais, l'été dernier.

Vous le savez, je le rappelle, la distribution des vignettes gratuites de stationnement a débuté ce lundi et continuera jusqu'à mardi prochain. Celle-ci bat son plein : après 3 jours de distribution, 867 vignettes ont été demandées. Je reçois des félicitations d'administrés sur l'organisation : je les transmets volontiers aux élus et services qui se sont impliqués et ont trouvé des solutions innovantes et adaptées.

Cette distribution continue ce jeudi 30 avril, lundi 5 et mardi 6 mai, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 en Mairie, salle Dobelle.

Enfin, des nouvelles de notre carillon pour lequel nous nous sommes assurés, il y a quelques heures, qu'il était bien présent et assemblé au sein des locaux de l'entreprise PASCHAL dans la ZAL des Garennes. Son installation débutera à partir du mercredi 6 mai avec une mise en service prévue pour la fin du mois. »

Afin de pouvoir débiter l'examen des 3 comptes financiers uniques, M. le Maire donne la présidence de séance à M. Boutleux et quitte la salle où se tient l'Assemblée.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_1 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE.

M. Boutleux présente le CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la Ville de Wimereux.

***Explication des restes à réaliser – M. Boutleux :** « J'explique un petit peu les restes à réaliser, comment se fait-il qu'il y a des reports aussi importants. C'est-à-dire qu'en fait on engage des dépenses, par exemple les travaux qui démarrent en septembre, on l'engage dans le budget. Alors qu'en fait les résultats se font sur l'année suivante. Donc il y a un report en dépense et en recette. Un report évidemment en dépense puisqu'on paye les factures l'année suivante. Par exemple, si on fait septembre 2025, on va payer les dépenses qui ont été engagées en 2025 d'accord et ensuite les recettes de la même façon on touche les subventions et on perçoit des subventions que l'année suivante. Donc c'est pour ça que les reports forcément sont d'autant plus importants que les travaux étaient importants. »*

*Ensuite, M. Boutleux présente **le rapport de l'administration**. Lors de cette présentation, plusieurs échanges ont eu lieu comme suit :*

*Intervention de **M. Gires** : « Oui, on peut poser une question au fur et à mesure ou... ?*

***M. Boutleux** : « Oui. »*

***M. Gires** : « Merci. Sur cette page 4, est-ce qu'on a une idée du différentiel sur les charges de caractère général parce qu'elles augmentent de 15 % c'est-à-dire de 310 000 €. C'est quoi, c'est du chauffage ?*

***M. Boutleux** : « Bien évidemment, on a eu des augmentations. C'est vrai qu'il y a toujours une certaine inflation ces temps derniers. On avait aussi du déménagement, car avec le déménagement pour les ateliers, on a dû louer des mobiles-homes. Donc sur une année voilà, donc le CAJ, on l'a remis en peinture, on a fait des travaux pour accueillir les agents. »*

M. Gires : « Je voulais juste faire noter que les charges financières ont augmenté de 24 %. C'est juste un commentaire. Et malgré les recettes qui augmentent de l'ordre de 200 000 € sur les impôts, on a une baisse de 260 000 € sur les autres produits. Est-ce que l'on peut savoir à quoi cela correspond à peu près ces autres produits ? »

M. Boutleux : « Au niveau des recettes ? »

M. Gires : « Pour les autres produits, on passe de 324 000 et quelques à 64 000 et quelques. »

M. Boutleux : « Oui, les produits de gestion courante. »

M. Gires : « Cela fait une grosse différence, il y avait sans doute peut-être quelque chose. »

M. Boutleux : « En fait, c'est ce que je vous ai expliqué, on a passé quand même une année qui était compliquée, qui a été impactée par les travaux et c'est vrai qu'au niveau des recettes, je dirais qu'à la limite on avait prévu une plus grande baisse de recettes et là, ça se maintient. L'importance au niveau des recettes de fonctionnement, après, suivant les secteurs, il y a des changements disons d'impact, mais disons qu'on arrive toujours à peu près à la même somme à 200 000 près, pour une année où on a quand même été impacté par les travaux. »

Les épargnes - M. Boutleux : « Pour moi une Ville qui n'emprunte pas, n'avance pas, se meurt. »

M. Gires : « Ça dépend de quel fait on parle M. le 1^{er} Adjoint. »

Etat des reports - M. Gires : « Excusez-moi encore une fois, dans les reports, il y a un total sur les 10 premières lignes, on a un total de frais d'études j'ai calculé de 687 000 €. Ça correspond à quoi ces frais d'études reportés pour près de 700 000 € ? »

M. Boutleux : « A chaque fois qu'on fait des études pour les travaux, à chaque fois qu'il y a des travaux, que ce soit les quais, que ce soit le pont, que ce soit l'église, les études c'est quelque chose de très important au niveau des dépenses. »

M. Gires : « Elles sont payées ou pas encore ? Est-ce qu'elles sont reportées ou pas encore ? »

M. Boutleux : « on fait des études et si vous voulez, c'est le report puisque l'année suivante les travaux se mettent en route, que l'on paye les factures par rapport aux études. Je vous ai dit tout à l'heure si vous voulez les travaux démarrent en septembre, d'accord, donc c'est engagé sur par exemple 2025, mais les travaux seront faits en 2026, donc c'est en 2026 qu'on a des recettes et des dépenses par rapport à c'est-à-dire qu'il y a des études qui ont été faites, on les retrouve l'année suivante.

Ce problème peut se retrouver je dirais dans les associations sportives entre la saison finie et la saison sportive. À chaque fois c'est le même problème, c'est-à-dire qu'il y a un décalage et on a des résultats quelques fois un an et demi après.

M. Gires : « Donc ça correspond aux honoraires de tous ceux qui ont réalisé les travaux ? »

M. Boutleux : « C'est ceux qui font les études, les maîtres d'œuvre. La maîtrise d'œuvre, c'est important.

M. Sergent : « C'est pris dans le budget global de requalification des quais notamment ? le problème c'est qu'on n'a pas de visibilité.

M. Boutleux : « Les maîtrises d'œuvre, si vous voulez, vous savez très bien qu'à chaque fois, il y a eu des maîtrises d'œuvre. Pour la requalification des quais, par exemple à MO 67 620. Honoraire maîtrise d'œuvre JNC V2R Delassus, 524 000.

Donc ce qui fait des frais annexes, on appelle ça des frais annexes, il y a un sous total de 623 220. Et à chaque fois, donc ça je vous l'ai dit pour les quais, je peux vous le dire ça pour les autres, pour l'église c'est la même chose.

Les vestiaires du foot par exemple, à partir du moment où il y a des travaux comme ça. C'est la maîtrise d'œuvre. En fait, lorsqu'on fait des travaux, on fait la maîtrise d'œuvre donc il y a une dépense et qui est mis sur les comptes quand on commence les travaux.

M. Sergent : « Ce qui serait intéressant, c'est de savoir quel est le coût global budgétisé et de savoir où on en est en dépense, il ne faudrait pas qu'à la fin on dise qu'à la place d'un projet de 10 millions en dépense, on dit que c'est 13 millions. »

M. Boutleux : « Non quand on vous donne le total par exemple de requalification des quais ce qu'on a fait en 2025, vous avez le total avec la maîtrise d'œuvre qui est dedans.

M. Sergent : « Cela vaudrait le coup de revoir ça en commission urbanisme. »

M. Boutleux : « Requalification des quais par exemple, vous avez 6 millions, les terrassements, le plâtre d'argile et tout, vous avez 6 262 000 TTC, la Ronville pour la requalification, pour les frais annexes, vous avez 623 000. Donc mais nous on vous a donné le résultat 6 885 000. On les a mis dedans, à chaque fois on les met dedans.

M. Sergent : « Ce qui serait souhaitable, c'est d'avoir un échéancier pour savoir comment ça avance et où l'on va. »

M. Boutleux : « De toute façon on a un échéancier mais là, par exemple le pont forcément il y a une maîtrise d'œuvre. Le pont ça fait plus d'un an qu'on est dessus, il y a une maîtrise d'œuvre et quand est-ce que ça va être facturé quand le pont sera fini c'est-à-dire en 2027. »

M. Jougoux : « Je pense que ce que veut dire Didier, c'est qu'on est toujours en attente d'un plan pluriannuel sur l'ensemble des travaux. Et on l'évoquait au Conseil Municipal précédent, ça m'a été rapporté dans les questions qui avait été posé par Jean-Christophe.

M. Gires : « Il paraît que je suis un amateur, j'avais posé une mauvaise question. »

M. Jougoux : « Non mais vous aviez répondu qu'en fait il y avait bien des plans pluriannuels qui avaient été établis et c'est justement ce qu'on demande, c'est de pouvoir voir ces plans pluriannuels afin d'avoir une visibilité de l'ensemble des travaux qui vont être établis sur le mandat. C'était je pense le point, je pense qu'on l'a évoqué aussi en commission, c'est un petit peu notre attente. »

M. Boutleux : « Et là disons, vous savez très bien qu'on a le pont. Le pont qui est vraiment la chose importante, il y en a pour plus de 3 millions. Le plan pluriannuel déjà avec le pont c'est déjà une grosse partie. »

M. Jougoux : « Mais on a aussi le projet des quais, on sait pertinemment que ça ne se boucle pas dans une année donc il y a automatiquement des phasages qui sont établis, on y a travaillé. Donc automatiquement, il y a des versements ici, des investissements... »

M. Boutleux : « Vous l'avez eu le plan pluriannuel M. Jougoux. »

M. Jougoux : « Je l'ai eu à un moment donné, je ne l'ai plus maintenant. »

M. Boutleux : « Ah vous ne l'avez plus. »

M. Jougleux : « Forcément, puisque je suis dans l'opposition maintenant, je ne participe plus aux réunions.

M. Boutleux : « Oui mais vous avez les documents. Ne dites pas que vous n'avez pas le plan pluriannuel, vous avez les documents de tout ce qui a été fait. »

M. Jougleux : « Pas sur l'aspect financier. On n'a pas de plan pluriannuel. »

M. Boutleux : « Si. »

M. Jougleux : « Non. Moi quand je faisais des réunions, c'était avec les chefs de travaux. »

M. Gires : « Est-ce que l'on retrouve dans les anciens documents délibérés et autres ? »

M. Boutleux : « Disons là, quand on a fait les plans, on sait très bien que par exemple c'est la rue Romain qui va être faite cette année. Tout a été calculé comme ça. On a fait le pont et la rue romain mais il y aura encore un an, on allait faire d'abord les jardins de l'église. On ne les fait pas. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas faire les jardins de l'église. Alors dire qu'on a un plan pluri annuel qui est fixe pour cinq ans, c'est compliqué car ça dépend aussi de la situation financière.

M. Jougleux : « Par exemple, vous évoquiez les travaux de l'église, effectivement, à juste titre, il faut finaliser cette église. Je sais que ça représente par rapport à l'investissement aussi et les travaux que vous avez évoqués, les travaux d'urgence à établir qui concernent en fait les écoulements qui se situe au pied des murs, on l'a évoqué en commission d'urbanisme.

M. Boutleux : « Je pense qu'on s'éloigne un petit peu parce qu'après il y a le Budget Primitif. »

M. Morbidelli : « Est-ce qu'on peut expliquer notre vote ? »

M. Boutleux : « Oui. »

M. Morbidelli : « Merci M. le 1^{er} Adjoint. Parce que nous allons voter contre et quoique nous ne fassions pas confiance à vos capacités de calcul, qui sont sûrement très justes, mais c'est un budget qui témoigne d'une absence de prise en compte des difficultés que rencontre notre pays. C'est un budget qui témoigne de vos priorités, mais qui ne sont pas celles qui nous ont été remontées. Nous n'avons par exemple rien sur la perte des habitants, rien sur les difficultés à se loger sur Wimereux, rien sur le tourisme. Rien ou presque sur les économies d'énergie ou la réduction d'utilisation des énergies fossiles. On voit combien le PLU important actuellement, rien sur l'avenir et sur la prise en compte des risques. Pas de plan d'ensemble, on l'a dit sur les quais et pas que, sur l'entretien de la Ville, sur la mobilité, sur la préservation de la biodiversité. Bref, un financement social aussi insuffisant et alors que la fiscalité, notamment pour ce qui concerne la taxe foncière est au plus haut. Donc je le redirai tout à l'heure sur le budget primitif, mais ce compte financier que vous nous présentez, est bien la traduction de vos priorités, et c'est pourquoi, nous allons, nous, voter contre. Merci.

M. Boutleux : « Je voulais simplement dire que vous ne pouvez pas dire que l'on n'a pas fait la végétalisation, on n'a pas fait les déplacements doux. Je pense que depuis qu'on est élu en 2020, vous pouvez regarder dans la Ville et il y a quand même beaucoup de pistes cyclables pour se déplacer. Bon c'est tout. »

Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 23 voix « POUR »

6 voix « CONTRE » (M. GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.

M. Boutleux présente le CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Camping Municipal.

Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 voix « POUR »

3 « ABSTENTIONS » (MM. SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_3 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE WIMEREUX LOCATIF.

M. Boutleux présente le CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Wimereux locatif. M. Boutleux précise que Wimereux locatif correspond à 3 locations de la Ville : le Doux se crée, le CREFO et le Centre Artisanat d'Art rue Carnot.

Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 voix « POUR »

3 « ABSTENTIONS » (MM. SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

M. le Maire réintègre l'Assemblée et en reprend la Présidence. M. le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint, pour les délibérations n° 4 à 13.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_4 : DÉCISIONS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE.

M. Boutleux demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Compte 1068

« Excédents de fonctionnement capitalisés »

440 442,47 euros

Compte 002
« Résultat de fonctionnement reporté » 4 105 213,96 euros

Compte 001
« Déficit d'investissement reporté » 581 836,37 euros

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 23 voix « POUR »

6 voix « CONTRE » (M. GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_5 : DÉCISIONS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.

M. Boutleux demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Compte 1068
« Excédents de fonctionnement capitalisés » 101 179,42 euros

Compte 002
« Résultat de fonctionnement reporté » 169 031,48 euros

Compte 001
« Déficit d'investissement reporté » 31 312,72 euros

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 voix « POUR »

3 « ABSTENTIONS » (MM. SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_6 : DÉCISIONS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE WIMEREUX LOCATIF.

M. Boutleux demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Compte 002
« Résultat de fonctionnement reporté » 50 720,99 euros

Compte 001
« Excédent d'investissement reporté » 59 366,26 euros

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 voix « POUR »

3 « ABSTENTIONS » (MM. SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_7 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le Budget Primitif 2026 pour le budget général de la Ville via l'introduction du rapport de l'Administration municipale et demande au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des chapitres des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du **Budget Primitif 2026 de la Ville présenté.**

*Pendant la présentation, intervention de **M. Gires** : « Par contre, d'accord alors pourquoi réinscrivez-vous 2 856 000 qui fait une augmentation de 416 000. »*

***M. Boutleux** : « Non les 2 856 000, je vous ai demandé de les recomparer au budget primitif 2025. Je vous ai déjà dit de comparer un budget primitif, le résultat avec un budget primitif. »*

***M. Gires** : « Excusez-moi, pourquoi faire une prévision en hausse de 15 %. »*

***M. Boutleux** : « Parce qu'on fait une prévision. »*

***M. Gires** : « Mais oui, mais pourquoi elle est provisionnée à plus de 15 %. »*

***M. Boutleux** : « Parce que si vous voulez, quand vous avez des dépenses, il y a un moment pour tenir votre budget pour faire un calcul pour votre budget, vous avez intérêt à augmenter des dépenses un peu et de baisser les recettes en budget Primitif. Pour savoir si ça colle. C'est plus logique. Et si ça va dans le bon sens, c'est encore mieux.*

***M. Morbidelli** : « Alors pour rester dans votre façon d'apprécier les comptes, j'ai une question sur le compte 012 mais on note une augmentation mais assez donc difficile à préciser parce que si l'on compare par rapport au ROB, on est à plus de 520 000, si on compare par le compte financier unique, on est à plus 408 000, si on compare au budget primitif, on est à plus 120 000 donc c'est un peu difficile de s'y reconnaître et de voir ce qui va vraiment être réalisé. Donc néanmoins il y a une augmentation. Alors pouvez-vous justifier ces variations, ces augmentations, alors les variations vont être expliquées car je le rappelle, nous nous situons dans une fourchette haute des charges personnelles avec plus de 60 % des dépenses de fonctionnement. »*

***M. le Maire** : « Alors ça dépend. »*

***M. Morbidelli** : « Quel est, si on est au ROB, au compte financier, comme on n'y est jamais, on n'en parle jamais. Et quand la moyenne nationale est quand même à 52 % et vous m'aviez dit la dernière fois que les communes touristiques étaient bien au-dessus, c'est beaucoup, elles sont entre 55 et 57 % donc on est quand même déjà bien au-dessus, en fonction de ce qu'on regarde comme base de calcul.*

M. Boutleux : « Lorsqu'on a présenté le ROB la fois dernière, on était à 59,8 comme vous avez dit 60 %, on est bien d'accord. Donc les charges de personnel étaient de 6 393 000 au Budget Primitif de 2025. Lorsqu'on a présenté le ROB, on vous a dit que c'était une année particulière, on a eu des départs en retraite. On a eu des remplacements qui ont tardé, c'est-à-dire que quand il y a des départs en retraite, les remplacements ne se sont pas faits tout seul. Donc si vous voulez c'est pour ça qu'il y a eu une baisse. Sinon tous les ans, on augmente, si vous voulez les charges du personnel de 2,5 % au moins. Donc là, normalement 6 393 000, on passe à 6 528 000, c'est l'augmentation du personnel qui monte. Et puis les cotisations qui ont augmenté au niveau de la retraite. 90 000 au niveau de la retraite, je vous l'ai dit la fois dernière, ça fait deux années en suivant où il y a 90 000 pour les cotisations retraites.

M. le Maire : « On a quand même au niveau de nos agents, une grande partie de nos agents aujourd'hui qui ont un certain âge et donc forcément, ils montent d'échelon et gagnent plus mais c'est logique. A un moment donné quand ils vont partir en retraite logiquement on va réembaucher un peu de jeunesse. »

M. Boutleux : « En plus on est une station balnéaire, on a besoin de personnel. On ne peut pas comprendre si les infrastructures la digue, tout ça ce n'est pas propre. La Ville elle doit être propre, elle doit être entretenue les espaces verts doivent être entretenus. On n'est pas d'un petit village de campagne. »

M. Morbidelli : « Vous avez raison, sauf que quand on regarde les moyennes nationales, même des stations balnéaires et touristiques, on est plutôt entre 55 et 57, Wimereux est au-dessus de 60. »

M. le Maire : « Et nous on a quand même l'avantage d'avoir des agents très compétents. On travaille de plus en plus en régie. Donc forcément, on fait moins appel aux entreprises extérieures, donc c'est ce qui justifie également une masse salariale un peu plus élevée que les autres. Je serais curieux de savoir si vous avez regardé un petit peu le budget des autres communes comment elles travaillent. Ce serait intéressant de le savoir. Moi je vous donne notre position ici, comment nous on travaille, on travaille en régie, on a des équipes très compétentes, on peut leur demander tout ce qu'on veut, ça évite de payer beaucoup plus cher et de prendre des entreprises extérieures. »

M. Morbidelli : « on voyez qu'il y a quand même une augmentation, on s'interroge sur l'augmentation.

M. Boutleux : « Non mais c'est normal, c'est pour ça que je vous explique. Déjà vous pouvez mettre automatiquement 2,5 % tous les mois. Et ensuite, suivant les besoins des services, on essaye de toujours faire le maximum quand on a besoin de personnel. Ça fait partie, j'ai parlé de l'entretien, j'ai parlé des infrastructures sportives, les écoles, on essaie de faire pour que tout fonctionne bien.

M. Morbidelli : « Je peux poser 2 ou 3 questions ? »

M. le Maire : « Allez-y ».

M. Morbidelli : « Merci. Excusez-moi. Dans le compte 6232, donc c'est fête et cérémonie, donc il y a une augmentation, mais moi ce qui m'intéressait, c'est pour savoir quel est le coût des feux d'artifice ? C'est une question bête après vous me répondrez la prochaine fois parce que je comprends que vous n'ayez pas ça tout de suite. »

M. le Maire : « Cela frôle les 20 000 € avec la soirée DJ. On vous donnera le détail. »

M. Morbidelli : « C'était une question de curiosité. Et après, le compte 6245 c'est le transport de personnes extérieures pour 5 000 €. C'est quoi le transport extérieur ?

M. le Maire : « Pour un montant de ?

M. Morbidelli : « 105 620 €. C'est le bus des enfants, non ? Je ne sais pas parce qu'il y a service extérieur

M. le Maire : « C'est pour les écoles, les bus. »

M. Morbidelli : « Et donc après j'avais une question sur le compte soit 65748, mais on a trouvé ce que c'était, c'était donc les subventions aux associations. Et à ce titre, si je peux faire un commentaire sur les associations, on constate une stagnation donc finalement, une baisse. Et notamment, le CSC, le centre social, qui reste à 334 000 € qui laisse au passage 123 000 € pour toutes les autres associations qui sont quand même au nombre de 60. Et pour le CSC, on peut regretter une absence de prise en compte du contexte social qui devient de plus en plus difficile et une revalorisation au moins du coût de la vie aurait peut-être été intéressante.

Et j'avais une deuxième question subsidiaire, quels sont les critères d'attribution... »

M. Boutleux : « Je ne veux pas vous couper mais normalement il y a une subvention pour les associations on doit le voir après en délibération. »

M. Morbidelli : « Excusez-moi j'ai été trop rapide. »

Les taux d'imposition – Intervention de **M. Morbidelli** : « J'ai une petite question, là on est sur les recettes de fonctionnement, on a au compte 70 380... »

M. Boutleux : « Produits des services, du domaine et des banques ? »

M. Morbidelli : « Oui c'est ça. Alors le compte 70384 est bien renseigné, c'est les amendes. Par contre, le compte 70383 n'est pas renseigné, c'est celui du stationnement. C'est combien le stationnement ?

M. Boutleux : « Il y a 200 000 pour le stationnement, il faudrait vérifier mais il y a 200 000. »

Intervention du responsable des finances : « C'est 70321, le compte du stationnement et des horodateurs. »

M. Boutleux : « Mais sinon il y a 200 000. »

Encours de la dette – Intervention de **M. Gires** : « C'est votre façon de voir les chiffres et moi ma façon à moi de voir les chiffres m'appartient, c'est que là avec ce nouvel emprunt qui est prévu d'un million 5 et le delta des remboursements d'emprunts des nouveaux, la dette au 1^{er} janvier de l'année prochaine passera le cap des 9 millions. C'est-à-dire qu'elle sera revenue plus près de ce qu'elle était quand M. Ruelle est arrivé à la mairie, elle était 12 millions début d'année 2000, que quand vous avez pris la mairie il y a six ans, elle était à un petit peu moins de 6 millions. Vous êtes en train de refaire la moitié du chemin. Alors je sais que, si on regarde des normes françaises des villes, la ville de Wimereux n'est pas très endettée. Mais n'empêche qu'on repart avec des choix qui vous appartiennent sur cet endettement, les investissements qui sont faits... »

M. Boutleux : « Je vous rappelle que par exemple en 2008, il manquait 1 million d'euros en épargne, à l'époque on était à moins 1 million d'euros. Là, en épargne brute on est

toujours à 2,5 millions c'est à dire qu'on obtient une épargne nette de l'ordre de 1 million 4, 1 million 2. On est loin d'être dans le négatif. Alors là, si vous voulez on se méfie. »

Les emprunts – M. Boutleux précise : « Ce sont les taux qui augmentent pour tout le monde. Mais, nous on a quand même fait des taux où tout le monde ne l'a pas fait. Tout le monde n'a pas anticipé et ça, c'est extrêmement important d'anticiper.

M. Gires : « La charge financière augmente quand même de 70 000, c'est tout et ça ne va pas s'améliorer. C'est tout, c'est une remarque. »

Avant de passer au vote, M. le Maire passe la parole à **M. Morbidelli** : « Nous allons voter contre. Et pour vous dire pourquoi nous voterons contre ce budget prévisionnel, car en effet, il s'agit d'un budget que nous pensons du passé et pas un budget d'avenir. Je l'ai dit pour le compte financier 2025, je le redis avec plus de gravité encore. À l'heure où l'argent est rare et cher, chaque euro compte et les investissements se doivent de prendre en compte le contexte. Le contexte du réchauffement climatique, que vous le vouliez ou non cela va nous impacter. Certains évoquent même une élévation des eaux de plus d'un mètre à l'horizon 2100 peut-être à 2050. Faut-il alors continuer à refaire les quais qui pourraient être sous l'eau dans trente ans ? Le contexte de l'enchérissement des énergies fossiles, ne faut-il pas anticiper avec un grand plan d'électrification d'isolation des bâtiments publics, le contexte des aggravations des difficultés sociales ne faudrait-il pas mieux se concentrer sur les habitants plutôt que de dépenser toujours plus vers le surtourisme pour toutes ces raisons, et je pourrais continuer sur le logement, la préservation des bâtiments, la biodiversité, nous ne pouvons pas ce budget, mais nous restons disponibles pour réfléchir, pour infléchir ce projet et vous présenter nos propositions. »

M. le Maire : « Alors pour votre bonne information, le centre administratif a été isolé. Des gros travaux, on a tout isolé. On a fait des grosses économies au niveau d'énergie, je peux vous assurer que dans les services les radiateurs sont fermés et il fait encore trop chaud. Et tous les bâtiments dans la mairie vont dans ce sens On passe tout en LED, on entretient forcément on a eu du retard. On peut pas du tout faire non plus sinon on plombe les finances et les investissements donc on ne peut pas tout faire et on gère en bon père de famille. Et quoi que vous en disiez ou en pensiez aujourd'hui, c'est dans notre position là-dessus. Les écoles, elles sont contentes de nous, on fait le job. »

M. Morbidelli : « En tout cas, on reste disponibles pour faire différemment. »

M. Gires : « Très rapidement, j'ai commenté certains points donc vous pouvez comprendre nous aussi nous allons voter contre mais ce que vous avez rajouté par rapport à vos commentaires précédents par rapport à l'augmentation des charges financières etc. Et c'est surtout que les choix qui ont été faits par la municipalité et qui vont donc continuer pour les mandats qui viennent, se fait sur des grands travaux qui sont pas forcément indispensables et laissent dans une logique de dépense qui est la vôtre et qui fait que, par exemple vous pouvez pas envisager aujourd'hui de baisser les impôts alors qu'avec une politique plus modeste et plus raisonnée dans le temps, peut-être qu'on pourrait baisser les impôts qui sont, je le rappelle pour le taux de taxe foncière

par exemple parmi les plus hauts du pays, pas du canton, pas du département comme la région, parmi les plus haut du pays.

***M. le Maire :** « Aujourd'hui, nos finances vont très bien, c'est des gros travaux qu'on a entamés sur le précédent mandat et voté par tous les élus de la majorité. Je tiens à le signaler. Et les budgets également donc nos finances vont très bien. Je remercie tous les anciens élus qui ont voté tous les travaux. »*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 23 voix « POUR »

 6 voix « CONTRE » (**M. GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie**).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_8 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le budget annexe du Camping Municipal et demande au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des chapitres des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du **Budget Primitif 2026 du Camping Municipal** présenté.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 voix « POUR »

 3 « ABSTENTIONS » (**MM. SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie**).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE WIMEREUX LOCATIF - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le budget annexe Wimereux Locatif et demande au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des chapitres des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du **Budget Primitif 2026 du budget annexe Wimereux Locatif** présenté.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 voix « POUR »

 3 « ABSTENTIONS » (**MM. SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie**).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_10 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2026.

M. Boutleux propose à l'Assemblée de fixer le produit fiscal attendu pour l'année 2026 des trois taxes directes locales à **8 142 014 €** (*huit millions cent quarante-deux mille quatorze euros*) et les taux d'imposition des trois taxes à :

- Foncier bâti : **65,11 %**
- Foncier non bâti : **87,27 %**
- Taxe d'habitation : **30,63 %**

*Avant de passer au vote, M. le Maire passe la parole à **M. Morbidelli** : « Est-ce qu'on pourrait avoir de la ventilation de ces revenus. C'est les revenus globaux, c'est 8 millions est-ce qu'on aurait pu avoir ?*

***M. Boutleux** : « Oui, je vous les donnerai. »*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 23 voix « POUR »

6 voix « CONTRE » (**M. GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie**).

M. le Maire passe la parole à Mme Rousseau, 4^{ème} Adjoint pour la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. - EXERCICE 2026.

Mme Rousseau présente la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 241 000 € au C.C.A.S. de Wimereux.

*M. le Maire passe la parole à **M. Sergent** : « Par rapport à l'an dernier il n'a pas eu de réelle augmentation puisqu'il y a un report d'une année sur l'autre. Cela aurait été souhaitable qu'il y ait une augmentation plus franche. »*

***Mme Rousseau** : « Je n'ai pas bien compris. »*

***M. Sergent** : « J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas d'augmentation par rapport aux années précédentes.*

***Mme Rousseau** : « En fait, la somme versée, c'est la somme demandée par le CCAS et cette somme fluctue chaque année en fonction des demandes. »*

***M. Boutleux** : « C'était 205 l'an dernier. »*

***M. Sergent** : « Oui mais il n'y a pas eu un report d'une année à l'autre ? »*

***M. Boutleux** : « C'était avant. Il y a une année, c'était 260 après c'était descendu à 205 et 240. »*

M. le Maire : « Le C.C.A.S. c'est particulier. S'il y a des besoins, on remettra. Mais si l'année suivante, il n'y en a pas. Il n'y a pas de raison de verser de l'argent. Mais c'est sûr que s'il y a des accidents dans l'année, on va accompagner les gens qui sont dans le besoin, on l'a toujours fait et on le fera car c'est le rôle du C.C.A.S.

M. Morbidelli : « Donc ça peut aller au-dessus des 245 ? Parce qu'on disait que c'était maximum.

Mme Rousseau : « Oui c'est la somme qui est demandée. »

M. le Maire : « C'est la somme qui est demandée par le C.C.A.S. pour le fonctionnement. »

M. Morbidelli : « Mais on peut aller au-delà si jamais il y a des demandes. »

M. le Maire : « Oui s'il y a des demandes. »

M. Boutleux : « Si je peux me permettre M. le Maire, on pourrait dire qu'on ne devrait pas faire mention d'une subvention, ça devrait être une attribution. C'est pour ça que cette année on l'a retiré des autres subventions. Mais on ne devrait pas prendre le mot de subventions. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n° 12 et 13.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_12 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2026.

M. Boutleux présente les différentes subventions et propose au Conseil Municipal d'attribuer les montants des subventions comme mentionnés dans le tableau annexé et précise que les créances sont inscrites au Budget Primitif 2026 de la Ville.

Intervention de M. Morbidelli : « Je pense que nous avons une grande sensibilité sur une association qui est le vrai poumon social de la Ville qui est très attentif et c'est pour ça que l'on s'interroge. Et non vous avez défini les critères que vous prenez en compte, mais est-ce que ces critères sont connus c'est-à-dire que s'il y a entre 500 et 1000 adhérents, on a temps de point etc. ou c'est une appréciation globale comme ça que vous faites ou il y a une attribution de points de manière très claire, très transparente, et très organisée. C'était ma question de manière à ce qu'on soit sûr... »

M. Boutleux : « J'ai fait un barème adhérent, cela vaut ce que ça vaut, entre 20 et 49 adhérents, c'est 20 points par exemple et entre 400 et 499 adhérents, c'est 178 points. Vous voyez des choses comme ça mais quant à dire que c'est juste, c'est compliqué de savoir globalement. »

M. Morbidelli : « Il faut s'attacher à ce qu'il y ait des critères assez très transparents qui soient tous très au courant, qu'ils s'investissent dans le handicap ou l'avez dit ou dans le rentage, qu'ils sont assurés d'avoir quelque chose qui vienne en complément de leur budget. »

M. Boutleux : « Il y a des associations qui ont des sponsors, je ne donnerai pas des noms et il y a des associations qui remplissent des panneaux pour obtenir des sponsors et puis il y en a d'autres.

M. Morbidelli : « Non mais on comprend que l'association de Bridge, elle ne peut pas avoir les mêmes sponsors que le foot. Tout ça fait que ce serait bien de pousser au maximum les possibilités qu'on a d'aider ces associations qui encore une fois sont la vraie cohésion d'une commune et aussi de la prise en place de l'intérêt des jeunes, des hommes etc. Mais aussi qu'on soit dans une transparence absolue par rapport à tous ceux qui veulent s'engager dans ce domaine-là, important pour la vie. »

M. Boutleux : « Vous avez parlé du prix, je pense qu'ils sont très contents... »

M. Morbidelli : « Oui mais tout le monde n'a pas la possibilité d'avoir des sponsors. »

M. Boutleux : « ... à partir du moment où ça fonctionne. »

M. Sergent : « On avait parlé lors de la mandature précédente de projets des associations, des projets communaux à développer. Une association qui n'a pas de projet...

M. Boutleux : « ...C'est comme une Ville »,

M. Gires précise au moment de leur vote qu'il vote « contre » car tout a augmenté sauf le budget des associations.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 23 voix « POUR »

6 voix « CONTRE » (M. GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_13 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION GÉNÉRALE 2026.

M. Boutleux, après avoir présenté ladite délibération, propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à venir avec le Centre Socioculturel « Audrey Bartier » pour l'année 2026 percevant de la part de la Mairie, une subvention supérieure à 23 000,00 € (vingt-trois mille euros) et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20260429_14 : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - ÉLECTION DES MEMBRES.

M. le Maire informe l'Assemblée que par délibération n° 16 du 08 avril 2026, le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le Maire jusqu'à la veille de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 28 avril 2026.

A date, une liste a été déposée. Il s'agit de celle présentée par « Wimereux pour tous » composée des élus suivants :

- Titulaires : M. Guy BOUTLEUX, M. Marc DUBRULLE, M. Bruno LELEU, Mme Marie-José ROUSSEAU et M. Christophe CAILLIER
- Suppléants : Mme Cécile DUQUESNE, M. Serge DEVIN, M. Christian DESPIERRE, Mme Micheline FOURNY, Mme Hélène COLL.

Je rappelle que ces membres sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

*Avant le passage au vote, intervention de **M. Morbidelli** : « Alors M. le Maire, on n'a pas compris ça du tout. Et là, dans la délibération qui nous a été communiquée, on ne parle pas de, il est parlé de « lors de la nouvelle séance plénière, il conviendra donc d'en élire les membres ». Donc, nous on a compris que c'était la prochaine. Il n'y a pas de date.*

M. le Maire : « C'est la CAO ! »

M. Morbidelli : « Non dans la délégation de service public, dans la délibération 14 que vous proposez, il n'est pas précisé qu'il y aura une élection lors de ce conseil municipal d'aujourd'hui.

M. Dubaële : « Ça c'est celle du 08 avril, où l'on avait demandé et on avait demandé lors des commissions, on en a délibéré aux commissions, il y avait les élus présents aux commissions qui étaient là. »

M. Morbidelli : « Les commissions de quoi ? »

M. le Maire : « Les commissions finances et travaux qu'on a eu avant le Conseil Municipal. On ne va pas faire les listes à votre place Messieurs. »

M. Gires : « Je rejoins M. Morbidelli, j'ai sous les yeux la projection du conseil d'aujourd'hui, donc avec la liste des délibérations, à la numéro 14, il est écrit : en conclusion, par délibération du 08 avril, il a été demandé au conseil de fixer les conditions de dépôt des listes sur cette commission. Lors de la nouvelle séance plénière, il proviendra donc dans élire les membres. Nous on n'a pas compris.

M. Morbidelli : « Non mais on n'a pas compris, mais il est écrit qu'il a été demandé au Conseil Municipal pour que nous, de fixer les modalités de dépôt des listes, pas aux commissions. Donc là on est en Conseil Municipal, on fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de cette commission lors de la nouvelle séance plénière qui aura lieu donc le prochain Conseil Municipal. Ben c'est comme cela qu'on l'entend. »

M. le Maire : « Ça c'est la délibération n° 16 du Conseil Municipal du 08 avril 2026. »

M. Morbidelli : « Non mais c'est la délibération du 29 avril ! »

M. le Maire : « Non, puis on a demandé la commission de déposer les listes, pour les déposer vous aviez jusqu'à la veille. Jusqu'à mardi soir.

M. Morbidelli : « C'est pas du tout ce qui est écrit dans la délibération. Excusez-moi, je suis sur celui du 29 avril.

Mme Duquesne : « Délibération 16 du 08 avril 2026. »

M. Morbidelli : « Si vous aviez marqué qu'il fallait déposer les listes mardi, pour le vote d'aujourd'hui, qu'on l'aurait fait. »

M. Gires : « Il n'est pas clairement écrit qu'il y a un appel à candidature. »

M. le Maire : « C'était marqué dans la 16 du 08 avril. (Lecture de la délibération n° 16 du 08 avril 2026 par M. le Maire) On l'a rappelé aux commissions, les commissions servent à ça. Ce n'est pas à nous de faire vos listes. Donc nous allons passer aux élections. On va mettre deux personnes pour le dépouillement. »

M. Morbidelli : « Excusez-moi, M. le Maire, mais dans la délibération qui nous a été présentée au Conseil Municipal du 08 avril, il n'y a pas de date il n'y a pas de date, elle y est uniquement dans le compte-rendu, dans le PV de séance. »

Mme Duquesne : « C'est la dernière phrase de la 16. »

M. le Maire : « C'est dans la dernière phrase : les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le Maire jusqu'à la veille de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 28 avril 2026. »

M. Morbidelli : « Ça c'est dans le Procès-Verbal ? »

M. le Maire : « Non dans la délibération n° 16.

M. Gires : « Il aurait quand même été bien que dans l'ordre du jour que l'on reçoit, il y a un rappel au fait qu'il y a un On est coupable mais.

M. le Maire : « Les commissions servent à ça. »

Mme Rousseau : « A la commission finances, moi j'étais présente et cela a été dit. »

M. Morbidelli : « Ceci dit, on est trois, ça peut nous échapper. On le saura pour la prochaine fois. »

Résultats du scrutin :

- Suffrages exprimés :	23
- Nombre de votants :	29
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
- Nombre total de suffrages exprimés :	23
- Quotient :	4,6

Le nombre de suffrages obtenus est de 23 voix pour la liste du groupe majoritaire.

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :	Guy BOUTLEUX
	Marc DUBRULLE
	Bruno LELEU
	Marie-José ROUSSEAU
	Christophe CAILLIER

- en qualité de membres suppléants : Cécile DUQUESNE
Serge DEVIN
Christian DESPIERRE
Micheline FOURNY
Hélène COLL.

**DÉLIBÉRATION N° 20260429_15 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -
FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES.**

M. le Maire expose à l'Assemblée que par délibération n° 2 de la séance du 08 avril 2026, le Conseil Municipal a élu ses représentants au sein de la CAO.

Cependant, l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'Assemblée délibérante locale fixe, préalablement à la désignation des membres de la Commission, les conditions de dépôt de liste, ceci avant le vote.

Le non-respect de cette formalité crée un risque juridique susceptible de vicier les décisions d'attribution des marchés relevant de la compétence de la CAO.

Il y a donc lieu de rapporter la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 08 avril 2026 et de reprendre la procédure de désignation en fixant les conditions de dépôt des listes, comme suit :

- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires au nombre de 5 et de suppléants au nombre de 5,
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et des suppléants à pourvoir,
- Les listes devront être déposées, contre récépissé, au secrétariat général de la Mairie ou à l'adresse électronique secretariat.general@mairie-wimereux.fr, le mardi 23 juin 2026 à 12 heures.

A défaut de respecter ces conditions, les listes ne seront pas recevables.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 20260429_16 : FRAIS DE DÉPLACEMENT DU MAIRE ET
DES ADJOINTS.**

M. le Maire informe l'Assemblée que cette délibération va permettre la prise en charge des frais réels du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux accomplissant des missions dans l'intérêt communal.

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année, en section de fonctionnement, chapitre 65 « frais de mission des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux », article 6532, avec effet au 30 avril 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20260429_17 : FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des Conseillers Municipaux.

Compte-tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les organismes de formation doivent être agréés.

Les thèmes de formation privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon le règlement intérieur de la formation qui fait l'objet de la délibération suivante.

Je vous propose d'adopter le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

*Intervention de **M. Morbidelli** : « Le coût moyen d'une formation, c'est combien ? »*

***M. le Maire** : « C'est variable parce que c'est soit une journée, soit deux jours. »*

***M. Morbidelli** : « Vous n'avez pas un coût moyen. D'accord et combien de Conseillers Municipaux peuvent prétendre annuellement ? habituellement combien de Conseillers Municipaux peuvent y aller ?*

***M. le Maire** : « Il y a une enveloppe dans le règlement. »*

***M. Morbidelli** : « En fait ma question est simple après on en discutera sur les critères. Est-ce que l'opposition, puisque j'ai vu que dans un des critères, il fallait être délégué, évidemment, on ne l'est pas. Est-ce qu'il y a de la place pour les Conseillers de l'opposition qui souhaiteraient avoir une formation.*

***M. le Maire** : « Oui vous pouvez faire une formation. »*

***M. Morbidelli** : « Ok, merci. »*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20260429_18 : RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX - APPROBATION.

M. le Maire informe les élus qu'ils ont sur table, une version actualisée du règlement, la principale modification est, à l'article 2, l'actualisation de la somme minimale consacrée annuellement à la formation.

M. le Maire rappelle les principales dispositions de ce règlement :

Chaque année, avant le 1er décembre, les membres du conseil informent le maire des thèmes de formation qu'ils souhaiteraient suivre afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires et vérifier si des mutualisations ou des stages collectifs sont possibles dans l'hypothèse où plusieurs élus sont intéressés par les mêmes thématiques.

En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année.

Comme nous venons de l'adopter, l'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée en fonction des demandes présentées dans la limite de 2 % du montant total des indemnités de fonction.

Afin de ne pas être pris au dépourvu en cours d'année, ni entraver l'exercice du droit à la formation des conseillers, une somme minimum de 3.533,09 euros sera inscrite au budget primitif, au compte 65315.

Pour votre parfaite information, pour le BP 2026, nous avons inscrit la somme de 3.600 euros.

D'ailleurs, cette somme pourra être modifiée en cours d'exercice budgétaire par décision modificative.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller qui souhaite participer à un module de formation doit préalablement en avertir le maire qui instruira la demande, engagera les crédits et vérifiera que l'enveloppe globale votée n'est pas consommée.

Afin de faciliter l'étude du dossier, les conseillers devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation....

L'organisme de formation doit être obligatoirement agréé par le ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus.

A défaut, la demande sera écartée.

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement. Le remboursement des autres frais de formation s'effectuera sur justificatifs présentés par l' élu et sur la base d'une note de Monsieur le Maire à venir.

Compte-tenu des contraintes financières qui pèsent sur les budgets des collectivités, si toutes les demandes de formation ne peuvent pas être satisfaites au cours d'un exercice, priorité est donnée dans l'ordre suivant :

- élu qui a exprimé son besoin en formation avant la date fixée à l'article 1er,
- élu qui sollicite une action de formation dispensée par un organisme de formation départemental agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus,
- élu ayant une délégation demandant une formation sur sa matière déléguée,
- élu qui s'est vu refuser l'accès à une formation pour insuffisance de crédits lors de l'exercice précédent,
- nouvel élu ou élu n'ayant pas déjà eu des formations au cours du mandat ou qui connaîtrait un déficit de stages par rapport aux autres demandeurs.

Dans un souci de bonne intelligence, en cas de contestation ou de concurrence dans les demandes de formation, la concertation entre le maire et les élus concernés sera systématiquement privilégiée.

Il faut que l'organisme de formation soit agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus.

Lorsque l'association départementale des maires est susceptible de délivrer le même module qu'un autre organisme agréé, elle est privilégiée en raison de sa proximité, de son antériorité, de ses compétences et de la forte reconnaissance dont elle jouit auprès des élus locaux.

Enfin, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la Commune sera annexé au CFU et un débat annuel aura lieu pour assurer une entière transparence auprès des administrés.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire demande à M. Jogleux de quitter la salle avant de passer la parole à M. Devin pour la délibération n° 19.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_19 : SURVEILLANCE DE LA ZONE DE Baignade - Convention entre la Ville de Wimereux et l'Association de Protection Civile du Pas-de-Calais (APC62) pour la Saison Estivale 2026 - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

M. Devin informe l'Assemblée que dans le cadre de son dispositif saisonnier, la ville de Wimereux organise la surveillance de la baignade de sa plage durant l'été dans la zone de responsabilité incombant à la Commune suivant l'arrêté municipal. Pour cette prestation, la Ville a sollicité les services de l'Association de Protection Civile APC62.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la période de surveillance souhaitée pour l'été 2026, à savoir du 1^{er} juillet au 31 août 2026 inclus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association de Protection Civile APC62, la convention relative à la surveillance de la baignade pour la saison estivale 2026 et toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ (M. Jougleux, ayant quitté la salle où se tient l'Assemblée, n'a pas pris part au vote)

En réintégrant l'Assemblée, M. Jougleux a tenu à expliquer pourquoi il n'a pas pu prendre part au vote : « Je tiens à préciser la justification pour le Procès-Verbal, simplement parce que je suis impliqué dans la Protection civile à la fois parce que j'y suis bénévole, mais également secrétaire général. »

DÉLIBÉRATION N° 20260429_20 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTE.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une réorganisation de service, il convient d'ajouter un poste au sein du Centre technique Municipal.

Celui-ci va permettre une gestion optimale des stocks de l'ensemble des bâtiments municipaux.

Il s'agit d'un poste d'agent de maîtrise, ce qui dans le tableau des effectifs actualisé, porte à 4 le nombre de postes sur ce grade.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire passe la parole à Mme Briche, Conseillère municipale déléguée, pour les délibérations n° 21 et 22.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_21 : CESSION AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DES PARCELLES COMMUNALES REPRISES AU CADASTRE SECTION AE NUMEROS 431, 91 ET 459P - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Mme Briche expose la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre, au nom de la Commune, les démarches liées à la cession des parcelles lui appartenant cadastrées AE 431, 91 et 501 et notamment signer l'acte authentique et toutes pièces s'y rapportant.

Intervention de M. Sergent : « Une petite précision car je n'ai peut-être pas tout saisi en commission urbanisme, il est obligatoire de vendre ce terrain au Conservatoire pour que la Naturelle puisse l'entretenir. OU cela n'est pas obligatoire ? »

M. le Maire : « Non, le terrain qui est vendu au Conservatoire se situe sur le devant. La Ville garde une tranche de 10 m devant les habitations de la Naturelle et c'est la délibération suivante qui fait que la naturelle prendra l'entretien de cette partie. Et on restera propriétaire de cette partie. »

M. Sergent : « Donc, c'est bien venu les 94 000 € dans les caisses de la Commune. »

M. le Maire : « Exactement. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20260429_22 : CONVENTION D'ENTRETIEN D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR LA RÉSIDENCE LA NATURELLE ET LA COMMUNE DE WIMEREUX.

Mme Briche expose la délibération. Il est demandé à l'Assemblée de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de réaliser les démarches concourant à la régularisation de ce dossier et des suites de ce dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire passe la parole à Mme Duquesne, 2^{ème} Adjoint.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_23 : FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE « JEANNE D'ARC » - ANNÉE 2026.

Mme Duquesne présente la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal de verser pour 2026 la somme de 130 416,56 € (cent-trente-mille-quatre-cent-seize euros et cinquante-six centimes) pour les 150 élèves maternels et primaires wimereusiens fréquentant l'école Jeanne d'Arc selon le détail ci-dessous :

- Enseignement préélémentaire : 1 247,15 € (mille deux cent quarante-sept euros et quinze centimes) par 44 élèves wimereusiens soit une participation communale de 54 874,60 € (cinquante-quatre mille huit cent soixante-quatorze euros et soixante centimes).
- Enseignement élémentaire : 712,66 € (sept cent douze euros et soixante-six centimes) par 106 élèves soit une participation communale de 75 541,96 € (soixante-quinze mille cinq cent quarante et un euros et quatre-vingt-seize centimes).

Payable en 4 versements de 32 604,14 € (trente-deux-mille-six-cent-quatre euros et quatorze centimes).

Et d'approuver le soutien de la Municipalité aux activités de l'école Jeanne d'Arc.

Intervention de M. Sergent : « C'est obligatoire d'après la loi, cela n'intéresse que des Wimereusiens Ce sont que des frais de fonctionnement, sachant que l'État veille à l'enseignement, on peut peut-être se poser la question quels étaient les versements des parents d'élèves à l'école Jeanne d'Arc ? A quoi ça servait ? Enfin bref.

M. le Maire : « Le montant de l'école Jeanne d'arc, on ne le connaît pas, après c'est une école privée, c'est interne et on n'a pas la main là-dessus. Mais on est obligé de financer, après c'est pour aussi pour les Wimereusiens. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 voix « POUR »

3 voix « CONTRE » (MM. SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260429_24 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS MUNICIPAUX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire expose « Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022, fixant les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l' élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local qui a été lue lors de la séance plénière du 22 mars 2026,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération du conseil municipal,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le référent déontologue pourra être saisi d'une demande d'avis (qui reste consultatif, non susceptible de recours) par courriel ou par téléphone. Dans un délai de 72 heures, le référent déontologue en accuse réception auprès de l' élu qui l'a sollicité et lui confirme si sa question est recevable. Le référent déontologue rend son avis sous 15 jours.

L'avis, communiqué au demandeur, à défaut par courriel ou par voie postale à la demande de l' élu, reprend les éléments suivants : rappel de la date et du mode de saisine et du contexte de la question, présentation des règles de droit applicables et illustrations jurisprudentielles éventuelles, application de la règle au cas d'espèce, recommandation.

Des échanges téléphoniques et/ou par courriel peuvent avoir lieu et si besoin, la Commune pourra mettre à disposition gratuitement une salle de réunions.

L'avis émis par le référent déontologue n'a pas vocation à être rendu public. Toute publicité faite à cet avis par quelque voie et quelque moyen que ce soit le sera sous la seule responsabilité de l'élus et ne pourra pas engager la responsabilité du référent déontologue des élus.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans le cadre de ses missions.

L'autorité territoriale, c'est-à-dire le Maire, n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.

L'indemnisation du référent déontologue ne peut dépasser les plafonds fixés par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022. Ainsi, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versé est fixé à 80 € par dossier.

A cela s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Sylvie CAYET, retraitée de la fonction publique territoriale sur des fonctions de Direction Générale au grade d'Administrateur Territorial, comme référent-déontologue des élus de la commune de Wimereux (sur proposition de l'Association des Maires de France qui a édité, au niveau national, une liste des référents déontologues).

Il précise que Madame Sylvie CAYET exercera ses missions pour le mandat municipal en cours, selon les modalités rappelées dans la présente délibération.

Il propose de fixer à 80 € le montant de l'indemnité forfaitaire par consultation et d'approuver le principe de remboursement des frais de déplacements et d'hébergements générés dans le cadre des missions du référent déontologue.

Il rappelle que chaque élu a été destinataire du projet de convention portant désignation du référent déontologue, du formulaire de saisine et d'une nouvelle version commentée et très pédagogique de la charte de l'élus local. Je vous invite, si ce n'est déjà fait, à en prendre connaissance. »

Intervention de M. Morbidelli : « Il y a eu un appel à candidature ? »

M. le Maire : « On a pris une liste de l'Association des Maires de France et il y en a une qui ne pouvait plus parce qu'elle a arrêté, on a donc pris la suivante. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20260429_25 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE PRESTATIONS FUNÉRAIRES INTERCOMMUNALES (S.E.M. P.F.I.) DU BOULONNAIS.

M. le Maire informe l'Assemblée que la commune de Wimereux étant actionnaire de la Société d'Economie Mixte des Prestations Funéraires Intercommunales du Boulonnais, il convient de désigner son représentant à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital et à l'assemblée générale des actionnaires. Il propose de désigner M. Devin.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20260429_26 : RÉUNION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - CHANGEMENT DÉFINITIF DU LIEU.

M. le Maire expose la délibération et propose au Conseil Municipal que la salle Théophile Dobelle de la Commune située à la mairie sis 4 place du Roi Albert 1^{er} devienne le lieu habituel des Conseils Municipaux.

*Avant le vote, intervention de **M. Sergent** : « Moi je vous ai déjà dit que j'étais contre le nom de Dobelle parce qu'il a coupé Wimille Wimereux en 2. Même si c'est lui qui a créé Wimereux, bon bref. »*

***M. le Maire** : « Ce n'est pas le nom qu'on délibère, c'est pour la salle. »*

***M. Sergent** : « pour la salle, je délibère pour la salle aussi, je suis contre parce que je trouve que personnellement, j'ai été contre ce bâtiment, cette extension. J'aurais préféré qu'on réhabilite celle-ci et qu'on puisse aller loger plus confortablement. Qui plus est la nouvelle construction, occulte une partie du terrain qui était dédié notamment au marché. Bref, j'en profite pour demander, c'est peut-être un peu hors sujet, mais est-ce que lors des commissions urbanisme, est-ce qu'on peut participer à l'ordre du jour ? ou est-ce que on pourra en discuter lors des commissions ? »*

***M. le Maire** : « On en discutera lors des commissions. Les commissions sont faites pour ça. »*

***M. Sergent** : « Sur les autres sujets que de l'ordre du jour qui est affiché ? »*

***M. le Maire** : « Sur les autres sujets urbanisme ? »*

***M. Sergent** : « Oui c'est ça. »*

***M. le Maire** : « On l'a déjà fait sur l'agrandissement de la mairie. A l'époque, il y a eu des réunions qui ont été faites, il y a eu du monde. »*

***M. Sergent** : « Non non, je parle de sujets autres par exemple que le sujet d'attribution du terrain au conservatoire. Moi, j'ai d'autres questions à poser. Est-ce qu'il faut que je pose des questions par écrit avant la commission pour pas que vous soyez pris au dépourvu ? »*

***M. le Maire** : « Je rappelle que le bâtiment n'a pas pris de place au marché, le bâtiment était construit sur la fontaine. Et aujourd'hui le marché rentre sur la place. Avez-vous d'autres questions ? »*

M. Sergent : « Est-ce il y a un article de presse, je suis peut-être encore hors sujet mais bon, la Voix du Nord du 24 avril qui dit que l'objectif est d'inscrire ce projet, je parle du projet de la papeterie qui a été racheté, zone des Garennes, qui inscrit ce projet dans le plan pluriannuel d'investissement Est-ce que c'est une citation de la mairie ou est-ce que c'est le journaliste qui a monté ça ? »

M. le Maire : « Si le journaliste l'a écrit, c'est qu'on lui a dit. »

M. Gires : « Donc il y a un plan pluriannuel d'investissement ? »

M. le Maire : « Sur ce sujet-là, oui. »

M. Gires : « Par rapport au transfert de la salle du conseil, la question que cette nouvelle salle a déjà été dédiée à des événements culturels et ça convient bien. Personnellement, j'aurais rêvé d'y voir une médiathèque, mais bon ça ce n'est pas un autre sujet. Et donc je pense que d'y mettre du mobilier etc. ça va compliquer beaucoup les choses, à moins que le mobilier, en plus il y a un gros budget pour ça, je sais pas où il va être stocké ou autre donc je pense que si cette salle est jugée trop petite ou pas accessible, ce soir elle n'est pas trop petite, on peut continuer à se réunir ici ou bien au besoin, aller dans la salle des fêtes et continuer à dédier cette nouvelle salle, très lumineuse, à des événements et à des émissions etc de type culturel, donc c'est pour cela que nous allons voter contre. »

M. le Maire : « Des Conseils Municipaux, il n'y a que 4 ou 5 par an et cette salle est vraiment dédiée à la culture et aux conférences. Ça je l'ai dit à plusieurs reprises. et je m'y tiendrai. »

M. Gires : « Mais cinq semaines par an, tout le personnel communal va être mobilisé pour remettre tout le mobilier etc. pour un Conseil ? »

M. le Maire : « Ce n'est pas ce mobilier-là, le mobilier est déjà sur place. »

M. Gires : « C'est ce fameux mobilier, la fameuse table à 29 000 € ? »

M. le Maire : « Tout à fait. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 23 voix « POUR »

6 voix « CONTRE » (M. GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie).

DÉLIBÉRATION N° 20260408_27 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023 ET N° 20260322_5 DU 22 MARS 2026.

Monsieur le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Ces décisions ont été publiées et sont consultables sur le site internet de la Ville ainsi que la délibération les rapportant.

Il s'agit :

- d'un arrêté d'élimination de livres au sein de la bibliothèque municipale,
- de la décision tarifaire modifiée concernant le stationnement payant,
- de décisions de prêt de matériels, salles à diverses personnes et associations.

Il s'agit également de l'attribution du marché de Déconstruction et reconstruction du pont Napoléon au Groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES NORD, MB, SPIE FONDATIONS dont la société mandataire est SBN pour un montant de 2 622 225.77 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, et n'ayant pas reçu de questions orales, Monsieur le Maire clos la séance plénière.

Avant de quitter la séance, M. Morbidelli souhaite intervenir une dernière fois. M. le Maire lui passe donc la parole.

*Intervention de **M. Morbidelli** : « On n'est pas intervenu dans dernier Conseil Municipal, puisque dans le Conseil Municipal du 22 mars 2026, dans la délibération 20260322_5, on avait évoqué, quand on a voté cette délibération, on avait parlé de limites qui devaient être fixées pour les emprunts. Et vous avez dit, qu'il n'y en avait pas mais après vérification, nous en reparlerons prochain Conseil Municipal. Mais comme on n'en a pas parlé. »*

M. le Maire : « Si. »

M. Morbidelli : « On en a parlé quand ? Donc je rappelais que pour le prochain conseil municipal, si ça a été fait, excusez-moi, je ne l'ai pas souligné, mais si ça n'a pas été fait, il faudra qu'on en parle. »

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 40.

Le 22 mai 2026.

Vu le D.G.S.




Le Président de séance,

Le Maire,

Jean-Luc DUBAËLE.

La secrétaire de séance,



L'Adjointe au Maire,

Hélène COLL.

